



Entreprise

RÉFÉRENT ACCUEIL AMBASSADEUR DE TERRITOIRE

ALLIER RECRUTEMENT ET ATTRACTIVITÉ DANS LES TERRITOIRES

RÉFÉRENT ACCUEIL AMBASSADEUR DE TERRITOIRE

qu'est-ce que c'est ?

Les TPME ne disposent pas toujours d'outils et de pratiques pour attirer, recruter et fidéliser leurs collaborateurs, notamment lorsqu'elles visent l'embauche des «jeunes générations».

L'amélioration des processus RH est incontournable, tout comme une meilleure capacité à concilier la «marque employeur» avec «l'identité du territoire» dans les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale).

L'objectif de l'accompagnement collectif proposé à 6 TPME est de structurer une fonction interne «référént accueil - ambassadeur de territoire» pour :

- assurer une promotion maximale de l'entreprise ;
- optimiser les approches RH ;
- développer une coopération avec les acteurs locaux de l'économie, de l'orientation et de l'emploi.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP, se conformant au régime dit de minimis et répondant à la définition de la PME au sens communautaire.

Plus d'informations :
opcoep.fr

2 Contenu

Un accompagnement en conseil et formation.

Séances inter-entreprises (10,5 heures)

- Préciser les nouveaux modèles du marché du travail, mieux cerner les attentes des nouvelles générations, des publics éloignés de l'emploi, des seniors...
- Explorer les nouvelles pratiques de communication et de gestion des ressources humaines.
- Déployer les pratiques d'un recrutement modernisé.
- Définir une «marque employeur - identité du territoire».
- Développer la fonction de «référént accueil - ambassadeur de territoire».

Séances intra-entreprise (10,5 heures)

- Mettre en œuvre les enseignements des séances inter-entreprises.
- Faciliter la coopération avec les acteurs locaux de l'économie, de l'orientation et de l'emploi.

3 Avantages

- Définir sa propre «marque employeur de territoire».
- Accroître ses pratiques partenariales avec les acteurs locaux de l'économie, de l'orientation et de l'emploi, dont l'EPCI du territoire.
- Installer ses processus RH modernisés afin de mieux agir dans le champ de l'orientation et de l'emploi.
- Favoriser le partage de pratiques et d'expériences dans un collectif de TPME relevant de secteurs professionnels différents.

4 Durée et modalités

- 2 collectifs composés de 6 TPME.
- Prestation en présentiel, sur une période de 8 mois.

5 Financement

Cette prestation est prise en charge par Opco EP avec un cofinancement de l'État.

Participation de l'entreprise : 150€ HT*

** soumis à appel de fonds incluant la participation aux frais de services.*

6 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) :

opcoep.fr/mon-conseiller